

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
de l'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 28/04/2010
CONSEIL GENERAL**

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Gilbert MARY, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- Mme Caroline MURRIS, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Philippe IPPOLITO, Adjoint au Maire de Clans,
- Mme Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Conseillère Municipale de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- M. Roger LEMOÛTON, Adjoint au Maire de St Etienne de Tinée,
- M. Marc CONCAS, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Dominique FLAVIEN-COHEN, Conseillère Municipale de Carros,
- M. Georges CORNIGLION, Adjoint au Maire de Roquebillière

REPRESENTES (ont donné un pouvoir) :

- M. Lauriano AZINHEIRINHA, Adjoint au Maire de Nice,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,
- Mme Josiane VACCARI, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya
- Mme Claude RENAUDO, Adjointe au Maire de Carros.
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.
- Mme Jacqueline MAIFFREDI, Adjointe au Maire de Lantosque,
- M. Bernard TORRE, Conseiller Municipal de St Sauveur sur Tinée,
- M. Bertrand MORIN, Conseiller Municipal de Sospel,
- Mme Bernadette FORESTIER, Adjointe au Maire de Tende
- Mme Danièle GASTALDI, Adjointe au Maire de Valdeblore.
- M. Patrick TAMBAY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. René VESTRI, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Christine PRATICO, Adjointe au Maire de Guillaumes,
- Mme Marie-Louise GOURDON, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- P. René GILLY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Anne SATTONNET, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,

EXCUSES :

- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire de
- M. Jean-Marie BOGINI, Maire d'Isola
- Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,

38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

edmam@wanadoo.fr - www.edm06.fr

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / RUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-DESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ABSENTS :

- Mme Nicole BRUNN, Conseillère Municipale de St Vallier de Thiey
- Mme Catherine CHESNAIS-CHARLES, Adjointe au Maire de Péone-Valberg,
- Mme Eveline COLLE, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Guy COMMINCIOLI, Conseiller Municipal d'Andon
- Mme Danièle DAO-LENA, Adjointe au Maire de Villars-sur-Var'
- M. Bernard DARCHY, Adjoint au Maire de Roquestéron,
- M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules.
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Patrick MOTTARD, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Yann PRIOUT, Adjoint au Maire de Gilette,
- M. André RICHIER, Conseiller Municipal de St Martin-Vésubie,
- M. Gérard SPINELLI, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Charles DE PERETTI, Payeur Départemental.
- Mme Marie CIARLET, Secrétaire à l'Ecole Départementale de Musique.
- Mlle Maryline GERMANO, Secrétaire à l'Ecole Départementale de Musique.
- M. Renaud BRANDI, Secrétaire à l'Ecole Départementale de Musique.
- M. Claude VANDAMME, Directeur Adjoint de l'Ecole Départementale de Musique.

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2009
2. COMPTE DE GESTION 2009
3. DROITS D'INSCRIPTION 2010-2011 :
 - Cotisations des élèves
 - Participation des communes
4. BUDGET PRIMITIF 2010
5. MISE A DISPOSITION DE MATERIEL EN VUE DE MANIFESTATIONS MUSICALES
6. TRANSFORMATION DE POSTE
7. CHANGEMENT DE REGISSEUR
8. QUESTIONS ORALES
9. QUESTIONS DIVERSES
 - APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2009
 - APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 15 AVRIL 2010
 - SANCTIONS CONTRE LE DIRECTEUR
 - BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS 2009
 - OPERA DE LA LUNE
 - EXAMENS 2009-2010

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 17h30.



1. COMPTE ADMINISTRATIF

Après lecture, le Comité décide à l'unanimité de voter le compte administratif 2009 du Syndicat qui se présente comme suit :

INVESTISSEMENT :	Recettes	19 797,49 €
	Dépenses	11 782,90 €
	Excédent reporté	25 091,32 €

Excédent d'investissement de clôture : 33 105.91 euros

FONCTIONNEMENT :	Recettes	1 573 188,48 €
	Dépenses	1 540 987,36 €
	Excédent reporté	25 412,08 €

Excédent de fonctionnement de clôture : 57 613,20 euros

Résultat de clôture de l'exercice - Excédent : 40 215,71 euros

Résultat Global de clôture - Excédent : 90 719.11 euros

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Le président met l'accent sur l'effort consenti par le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Monsieur Eric CIOTTI, envers le Syndicat Mixte. Il remercie l'ensemble des élus et conseillers généraux qui votent ces crédits, témoignage de la volonté du département de promouvoir la musique sur l'ensemble de la zone de montagne en faisant bénéficier les familles d'un enseignement musical de qualité identique à celui dispensé sur la bande côtière.

M. THAON explique que l'excédent dégagé permet de constituer une réserve de trésorerie qui sera budgétisée et reconduite chaque année à hauteur de 50 000 € sans être consommée.

2. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE

Le Président indique que le compte administratif est bien entendu conforme au compte de gestion du comptable. M. Charles DE PERETTI, Payeur Départemental, confirme et félicite l'équipe administrative du Syndicat.

LE COMPTE DE GESTION 2009 DU COMPTABLE EST ADOPTE A L'UNANIMITE



3. TARIFS D'INSCRIPTIONS 2010 ET PARTICIPATIONS DES COMMUNES

Tarifs forfaitaires et annuels non remboursables

1. ELEVES		DROITS D'INSCRIPTION ANNUEL		
		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
TARIFS Année scolaire 2010/2011		Enfants (- 18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	CURSUS INSTRUMENTAL	315 €	535 €	640 €
B*	COURS COLLECTIFS ENFANTS ou Instrument supplémentaire 185 €	C**	PRATIQUE AMATEUR ADULTES	
			Cours collectifs adultes	315 €
D	ATELIER VOCAL ⁽¹⁾ , ORCHESTRE, 2 ^{EME} COURS COLLECTIF	125 €	Frais de dossier : 25 € (gratuité pour la 3 ^{eme} inscription dans une même famille)	

- Tarif étudiant : 70% du tarif adulte
- Tarif dégressif applicable seulement sur les tarifs A et B, dans une même famille pour l'année en cours : 2^{eme} inscription – 10 %, 3^{eme} inscription – 20%, etc ... Le pourcentage s'appliquant dans l'ordre d'arrivée des dossiers

(1) Pour 2 cours de pratique vocale suivis tarif : 200 €.

2. PRETS D'INSTRUMENT : 75 € (1^{ere} année), 115 € (2^{eme} année)

3. COMMUNES : 460 € par an et par enfant inscrit en janvier 2010
460 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires

APPROUVE A L'UNANIMITE

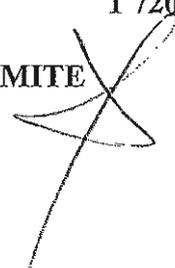
4. BUDGET PRIMITIF 2010

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2010.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2010 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	1 654 000.00 €
	Investissement	66 000.00 €
	Total	1 720 000.00 €
RECETTES :	Fonctionnement	1 654 000.00 €
	Investissement	66 000.00 €
	Total	1 720 000.00 €

LE BUDGET PRIMITIF 2010 EST VOTE A L'UNANIMITE



5. MISE A DISPOSITION DE MATERIEL EN VUE DE MANIFESTATIONS MUSICALES

Le Président demande aux membres du Comité Syndical de pouvoir mettre à disposition gracieusement le matériel ou instruments de l'Ecole à des associations, des communes ou des professeurs avec l'accord du Président ou du Directeur. L'emprunteur devra avoir une assurance pour couvrir des éventuels dommages subis sur les instruments.

Dans le cadre des activités du Conseil Général, le transport du matériel pourra, à titre exceptionnel, être effectué par le véhicule de l'Ecole Départementale de Musique. Ce véhicule sera conduit seulement par le personnel de l'Ecole.

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. TRANSFORMATION DE POSTE

Un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe vacant à temps non complet sera supprimé pour créer un poste d'adjoint administratif 1^{er} classe à temps complet, suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel organisé par la Fonction Publique Territoriale.

APPROUVE A L'UNANIMITE

7. CHANGEMENT DE REGISSEUR

Suite aux problèmes rencontrés avec Monsieur Roger BRUN, ce dernier ne peut plus assurer les fonctions d'un régisseur, il faut donc nommer un nouveau régisseur. Le Président propose de nommer Mademoiselle Maryline GERMANO qui est en charge actuellement des inscriptions et maintenir Monsieur Renaud BRANDI comme suppléant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

8. QUESTIONS ORALES

Neant

9. QUESTIONS DIVERSES

Le procès verbal de la réunion du 10 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Le procès verbal de la réunion du 15 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

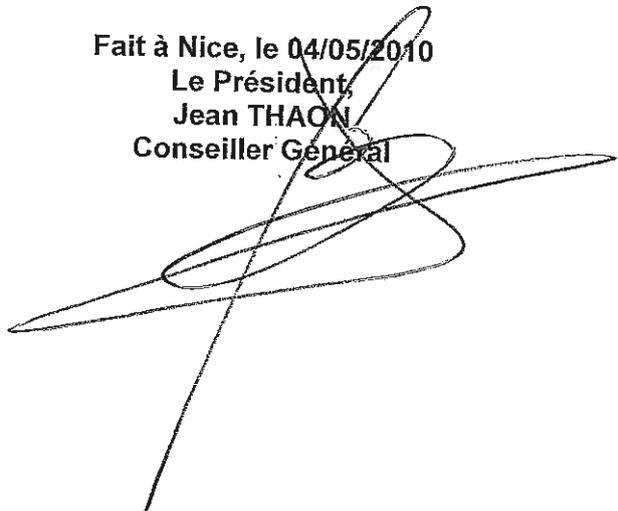
Lors de la réunion du 15 avril 2010, Le Président avait informé les membres du Conseil Syndical des diverses anomalies et des problèmes que rencontrait le personnel administratif avec le Directeur Général, Monsieur Roger BRUN. En conséquence, le Président avait demandé aux membres du Comité Syndical de lui donner son appui pour procéder au licenciement et être accompagné d'un avocat pour le conseiller dans cette démarche. Les membres du Comité Syndical avaient approuvé cette décision. Cependant en l'absence de quorum lors de cette séance, le Président réitère sa demande aujourd'hui. La décision est approuvée à l'unanimité.

- A la fin de l'année scolaire, L'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes va organiser quatre spectacles, appelés « OPERA DE LA LUNE » sur les communes de Saint-Cézaire sur Siagne, Saint Vallier-de-Thiery, Spéracèdes, et de Tende.

M. THAON remercie le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Monsieur Eric CIOTTI, et l'ensemble des membres présents pour leur investissement et leur soutien financier à la structure.

Le Président clôt la séance.

Fait à Nice, le 04/05/2010
Le Président,
Jean THAON
Conseiller Général

A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the printed text of the signature block.